



Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 038-213802499-20240412-04_02_2024_005-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE MONTBONNOT-SAINT-MARTIN

ARRETE MUNICIPAL N° 04_02_2024_005
Parking Chemin de Savardin

Le Maire,

- VU les articles R110-1 et suivant, R 417-10-1 et suivant du Code de la Route,
- VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment l'Article L 2213-1 et suivants, autorisant le Maire à disposer des voies communales par arrêté,

CONSIDERANT Qu'il faut réglementer les 3 places de parking situés Chemin de Savardin à côté de la place réservée aux PMR, suite aux travaux de rénovation de l'école du Bourg.

ARTICLE 1 – Parking Chemin de Savardin: A dater de ce jour, sur les 4 places de parking situées Chemin de Savardin :

- 1 place est déjà réservée aux véhicules PMR (Arrêté N° PM/2019/AR/05,
- 3 places seront réservées pour le stationnement des locataires des trois logements de l'école du Bourg de 19h00 à 6h00.

ARTICLE 2 – Sur ces places, le stationnement des autres véhicules sera considéré comme gênant.

ARTICLE 3 – Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 – Le Directeur Général des Services, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Ismier et la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Montbonnot-Saint-Martin

Le 9 avril 2024

Le Maire

Dominique BONNET

